



Pauvreté et croissance locale

→ **COMPRENDRE LES MÉCANISMES**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SÉMINAIRE DE RÉFLEXION N°1 **10 NOVEMBRE 2006**

Pauvreté et croissance locale

→ COMPRENDRE LES MÉCANISMES

SÉMINAIRE DE RÉFLEXION N°1 10 NOVEMBRE 2006 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN



Seize ans ont passé depuis l'arrêt de la mine dans le Nord - Pas de Calais. Un recul suffisant aujourd'hui pour évaluer les effets des politiques publiques mises en oeuvre depuis plus de trente ans et destinées à faciliter le passage d'une monoindustrie à une économie plus diversifiée. Les indicateurs révèlent des situations préoccupantes et paradoxales dans l'ancien bassin minier. Car si les soldes sont positifs en matière de création d'emplois et témoignent

d'une certaine attractivité économique, le taux de chômage reste toujours élevé, autour de 14 % en moyenne, avec des pointes importantes par endroits, et le nombre d'allocataires du RMI n'a cessé de croître ces dernières années. Ce décalage entre la situation économique et la situation sociale montre qu'il ne suffit pas de créer des zones d'activités et d'attirer des entreprises pour intégrer les individus dans un processus de développement.

Pour mieux comprendre la réalité et les paradoxes de l'ancien bassin minier, la Mission Bassin Minier et l'Institut REgional de la Ville (IREV) se sont associés dans une réflexion collective sur le développement de ce territoire. Objectif : mieux comprendre les liens entre développement économique, développement social et développement territorial et surtout débattre d'un modèle de développement qui soit plus intégrateur pour les habitants. Un premier rendez-vous a été organisé par la Mission Bassin Minier et l'IREV le 10 novembre 2006 à Hénin-Beaumont, auquel ont participé 70 professionnels du développement, du logement, de l'action sociale venus pour partager un diagnostic et comprendre les facteurs à l'origine de la situation si particulière du bassin minier. Les échanges se sont appuyés sur une étude de l'INSEE « Pauvretés et territoires en Nord - Pas de Calais », parue en juin 2006 et présentée par Arnaud Degorre, Chef-adjoint du service Études et Diffusion à l'INSEE Nord - Pas de Calais. Son intervention a permis de caractériser la situation du bassin minier et des sous-ensembles territoriaux qui le composent au regard des différentes formes de pauvreté par comparaison avec l'échelon régional et le niveau national. La seconde partie de la rencontre s'est appuyée sur les réflexions de Laurent Davezies, professeur à l'université de Paris XII, co-auteur avec Pierre Veltz de l'ouvrage « Nord - Pas de Calais 1975-2005, le grand tournant » paru aux éditions de l'aube nord en 2004, et spécialiste des problématiques de développement territorial. En balayant quelques idées reçues, il a démontré l'importance économique de « travailler » l'attractivité résidentielle pour capter le maximum de revenus venant d'ailleurs et de stimuler les dépenses des ménages pour enclencher un développement local vertueux.

UNE PÉRIODE « CHARNIÈRE » POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL



Le paysage institutionnel change en France. Le positionnement des acteurs en charge du développement des territoires évolue. L'État fixe le cadre général

et défend une logique de compétitivité dissociée des politiques de solidarité territoriale concentrées sur des micro-territoires, les quartiers notamment. Les Régions se recentrent sur leurs compétences, abandonnant peu à peu leur rôle d'animation du développement local. Les Départements repensent leur rôle en cherchant à inscrire leur action dans une logique de développement territorial et de contractualisation. De création récente, les communautés d'agglomération montent progressivement en puissance et investissent aujourd'hui de nouveaux champs de compétence qu'elles partagent avec les communes.

L'action publique dans le domaine de la politique de la ville se réorganise avec la fin du système du contrat unique qui articulait développement et solidarité et impliquait l'ensemble des partenaires institutionnels. Place aujourd'hui à des conventions unilatérales entre chaque institution et les territoires. En conséquence, chaque territoire doit élaborer un projet intégré de développement et de solidarité, le défendre, faire la preuve d'une mobilisation locale et de sa volonté et capacité à agir. Cette nouvelle donne interroge évidemment les intercommunalités qui doivent répondre à de nouveaux enjeux et deviennent peu à peu des lieux d'animation de la réflexion stratégique et d'élaboration des projets au-delà de leurs compétences propres.

Des situations exacerbées dans l'ancien Bassin minier

D'après l'exposé d'**Arnaud Degorre**,
Chef adjoint du service Études et Diffusion
à l'INSEE Nord - Pas de Calais



En lien avec la Région, les Départements, la Mission Bassin Minier, les Caisses d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, l'INSEE a mené dans le Nord - Pas de Calais une étude pour révéler les différents visages de la pauvreté et de la précarité, comprendre la diversité des réalités socio-démographiques et les contrastes territoriaux. Les résultats de cette étude éclairent les acteurs publics pour mieux adapter les dispositifs d'action sociale et économique aux populations et territoires concernés.

Réaliser une telle étude pose d'emblée une question essentielle de définition. Comment définir la pauvreté ? Quels critères pertinents permettent de l'évaluer ? La notion de pauvreté est délicate à cerner en raison de la diversité de ses composantes (revenus, logement, santé, culture...). Pour la quantifier et la qualifier, l'INSEE a fait appel à trois approches : institutionnelle, monétaire et par les conditions de vie. Faut-il de données statistiques, l'étude n'aborde pas la grande pauvreté vécue par les « sans domicile fixe », forme de pauvreté la plus dure mais la moins répandue. Elle s'est concentrée sur les personnes rencontrant des difficultés économiques et financières, soutenues pour une partie d'entre elles par la société à travers un système d'aides et risquant de basculer dans la grande exclusion si ces aides étaient supprimées.

Concentration d'allocataires des minima sociaux dans le bassin minier

Le bassin minier se distingue nettement dans l'espace régional par la concentration des allocataires de minima sociaux, excepté pour le minimum vieillesse.

RMI - Les bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) se localisent principalement dans l'ancien bassin minier avec certains secteurs qui voient 10 à 20% de leur population couverte par ce minimum social. Ils se concentrent aussi dans les grandes villes du Nord - Pas de Calais et quelques espaces ruraux (Ternois ou Avesnois). A l'intérieur du bassin minier, des différences marquées s'observent entre les communes. Celles situées en « lisière » apparaissent moins concernées par le RMI, contrairement à des villes comme Denain ou Douai. Les contrastes sont aussi très importants entre les villes : Denain relève de la catégorie des communes les plus concernées, avec une proportion de population couverte de l'ordre de 20%, alors que Carvin, avec 9% de sa population couverte, se rapproche de la moyenne régionale estimée à 7%. Autre contraste : le poids des bénéficiaires de longue durée du RMI est moins élevé dans l'arrondissement de Valenciennes que dans ceux de Béthune et de Lens en raison peut-être du dynamisme économique qui pourrait favoriser une insertion professionnelle plus rapide des personnes.

AAH - Pour cette Allocation Adulte Handicapé destinée à favoriser l'autonomie des personnes handicapées, on retrouve les mêmes territoires que pour le RMI, avec toutefois une fréquence plus forte dans les espaces ruraux, notamment du Pas-de-Calais et du sud du département

DÉFINIR LA PAUVRETÉ : 3 APPROCHES

→ L'approche institutionnelle qualifie de « pauvre » la population bénéficiant d'un minimum social (RMI, API, ASS, AAH, minimum vieillesse...), ces aides formant une reconnaissance institutionnelle de la pauvreté. Le versement de ces allocations vise à répondre à des situations spécifiques (difficulté d'insertion sur le marché de l'emploi, monoparentalité, chômeurs en fin de droit, handicap, personnes âgées).

→ L'approche monétaire qualifie de « pauvres » les personnes disposant de ressources inférieures à un certain seuil. Là encore, identifier le seuil pertinent qui permet de « ranger » telle ou telle personne dans la pauvreté est important. Et ce seuil reste tout relatif, les pauvres ici pouvant parfois être les riches ailleurs !

→ L'approche par les conditions de vie examine les apports, notamment en matière de santé et de logement, susceptibles d'améliorer le confort et d'alléger l'effort financier des ménages les plus démunis (aides au logement, CMU...)

(1) : Jusqu'à ces dernières années, l'AAH était plus souvent attribuée en milieu rural car elle tendait à se substituer au RMI jugé plus stigmatisant. De plus, pour les incapacités comprises entre 50 et 79%, son versement supposait aussi de « démontrer » son incapacité à trouver un emploi. Une situation qui se constatait plus souvent en milieu rural marqué davantage par la difficulté à accéder à un emploi, l'offre d'emplois de proximité y étant plus faible. Selon les représentants des CAF interrogés sur le sujet, la substitution du RMI par l'AAH a tendance à disparaître avec la création récente des Maisons du Handicap et un recentrage de l'allocation sur les incapacités les plus lourdes.



du Nord, phénomène lié aux effets de substitution entre RMI et AAH⁽¹⁾. A l'intérieur du bassin minier, les contrastes entre les communes sont plus faibles car l'AAH concerne une population plus restreinte. Cependant, le Valenciennois se démarque nettement par sa plus forte proportion de population couverte.

API - A l'instar du RMI et de l'AAH, les bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé se concentrent pour l'essentiel dans les grandes villes de la région et les secteurs miniers et industriels en difficulté. L'API concerne dans une moindre mesure certaines zones rurales moins touchées par le RMI (Flandre et zones rurales du Pas-de-Calais). Le profil sociologique de cette population est marqué par des contrastes territoriaux importants. Celle-ci est plutôt jeune, voire très jeune, dans le bassin minier et bénéficie de l'allocation sur une longue période tandis que, dans les grandes villes, les allocataires sont plus âgés et perçoivent l'API sur une période plus courte, au titre bien souvent d'une séparation récente.

ASS - Les bénéficiaires de l'ASS, l'Allocation Spécifique de Solidarité destinée aux chômeurs ayant épuisé leurs droits au régime d'assurance-chômage, se concentrent aussi dans l'ancien bassin minier. Si la répartition géographique régionale des allocataires de l'ASS est identique à celle des allocataires du RMI, leur profil socio-démographique se distingue nettement de celui du RMI. Les bénéficiaires de l'ASS sont en effet plutôt âgés, près de la moitié ayant plus de 50 ans, contre un sixième pour ceux du RMI.

Minimum vieillesse - Le bassin minier se distingue par une moindre part d'allocataires qu'ailleurs dans la région. L'histoire industrielle et minière du territoire a permis de faire bénéficier très tôt d'un régime de retraites à un grand nombre de salariés, une situation qui limite aujourd'hui le nombre de personnes âgées vivant dans la pauvreté et donc le versement de ce minimum. Toutefois, des différences s'observent entre l'Ouest du bassin minier encore moins concerné que la partie Est. Elles pourraient s'expliquer par le poids plus important des retraités du régime minier à l'Ouest, contrairement à l'Est plus concerné par les retraites industrielles. Conséquence : les enjeux à quinze ans, liés en particulier à la disparition des retraites minières, diffèrent entre ces deux parties du territoire. Autre enjeu à prendre en compte : la remontée probable de la pauvreté des personnes âgées avec l'arrivée à la retraite de personnes ayant peu cotisé aux régimes de retraite au cours de leur vie en raison de longues périodes de chômage.

LE PARADOXE DU NORD-PAS DE CALAIS : DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET DÉCROCHAGE SOCIAL

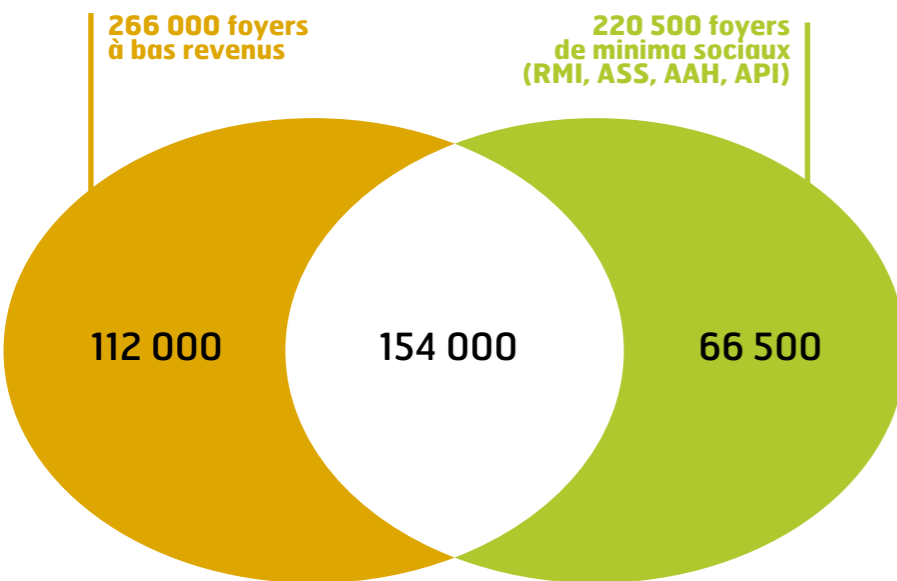
→ Une des régions les plus marquées par la pauvreté - Quatrième région française par le volume des richesses créées, le Nord-Pas de Calais connaît des situations de pauvreté vécues de manière très aiguë par les habitants. L'accès à l'emploi est difficile pour de nombreuses personnes qui peinent à s'insérer sur le marché du travail. Conséquence : 6,9% de la population âgée de moins de 65 ans bénéficie du RMI, soit 240 000 personnes, plaçant la région au second rang derrière le Languedoc-Roussillon (7,4%). Pour l'API, le nombre de personnes couvertes est presque deux fois plus important qu'au niveau national en raison d'une population jeune importante, à fécondité élevée. Par contre en matière d'AAH, la région est moins concernée, là encore en raison de la jeunesse de la population. Quant au minimum vieillesse, le Nord-Pas de Calais apparaît aussi moins concerné que les régions du sud de la France. Le nombre d'allocataires a en effet diminué de moitié en vingt ans avec l'amélioration des retraites et l'augmentation du taux d'activité des femmes. Le passé industriel et minier de la région a permis aux personnes de s'affilier à des régimes de retraite plus efficaces que les régimes agricoles plus répandus dans les régions du Sud il y a une trentaine d'années. Autre explication, le minimum vieillesse est en général plutôt versé aux personnes plus âgées, une population moins fréquente dans le Nord-Pas de Calais.

→ RMI, n°1 des minima sociaux versés dans la région - Le RMI est le minimum social le plus versé dans le Nord-Pas de Calais avec 115 000 allocataires en 2004, suivi de l'AAH avec 60 000 allocataires. Les populations couvertes par ces deux minima augmentent régulièrement, contrairement à l'ASS, troisième allocation versée, qui enregistre une baisse des allocataires en raison des situations de fin de droits, les personnes ne répondant plus aux critères d'éligibilité de l'ASS (âge de retraite...). Pour le minimum vieillesse, le nombre d'allocataires se réduit aussi depuis plusieurs décennies avec 25 000 allocataires en 2004 contre 60 000 en 1984. L'amélioration des régimes de retraite, notamment agricoles, ainsi que l'augmentation du taux d'activité des femmes entraînent le versement de retraites supérieures au minimum vieillesse, faisant reculer la pauvreté des personnes âgées. La biactivité étant plus fréquente qu'autrefois, les femmes seules suite à un divorce ou un décès du conjoint ont des ressources propres et basculent moins souvent dans le minimum vieillesse. Quant à l'API, attribuée uniquement pendant trois ans, elle concerne 22 000 allocataires en 2004.

Près de 700 000 personnes de la région en dessous du seuil de bas revenus

Autre manière d'approcher la pauvreté, l'analyse des revenus des foyers rapportés au nombre de personnes à charge. Là encore, le Nord - Pas de Calais se distingue : 20% de la population régionale de moins de 65 ans se situe en dessous du seuil de bas revenus, contre 13,5% au niveau national, soit près de 700 000 personnes concernées (266 000 foyers).

Minima sociaux et bas revenus - Avec 266 000 foyers à bas revenus, cette population apparaît plus importante que la seule population bénéficiaire de minima sociaux, estimée à 220 500 allocataires. Explication de cette différence de 20% : certains foyers à bas revenus ne perçoivent pas de minima sociaux, leurs revenus d'activité étant légèrement supérieurs au seuil d'éligibilité. C'est le cas de 112 000 foyers dénommés « les travailleurs pauvres ». Inversement, certains allocataires ne constituent pas forcément des foyers à bas revenus. C'est le cas de 66 500 allocataires. Il s'agit principalement d'allocataires de l'AAH, pour lesquels les aides sont plus élevées afin de prendre en compte le coût du handicap, et d'allocataires de l'ASS, qui touchent une aide plus « généreuse » en raison de leur participation passée au marché du travail. On observe également que 5% des bénéficiaires du RMI et de l'API ont des revenus supérieurs au seuil des bas revenus. Ces derniers ont en effet repris une activité et continuent pendant un an à percevoir une partie des minima pour les aider à sortir de la pauvreté.



Grands profils de la pauvreté régionale - Ces 266 000 foyers à bas revenus identifiés par l'INSEE ne forment pas un ensemble homogène. Au contraire, trois grands profils se dégagent selon l'origine des difficultés financières

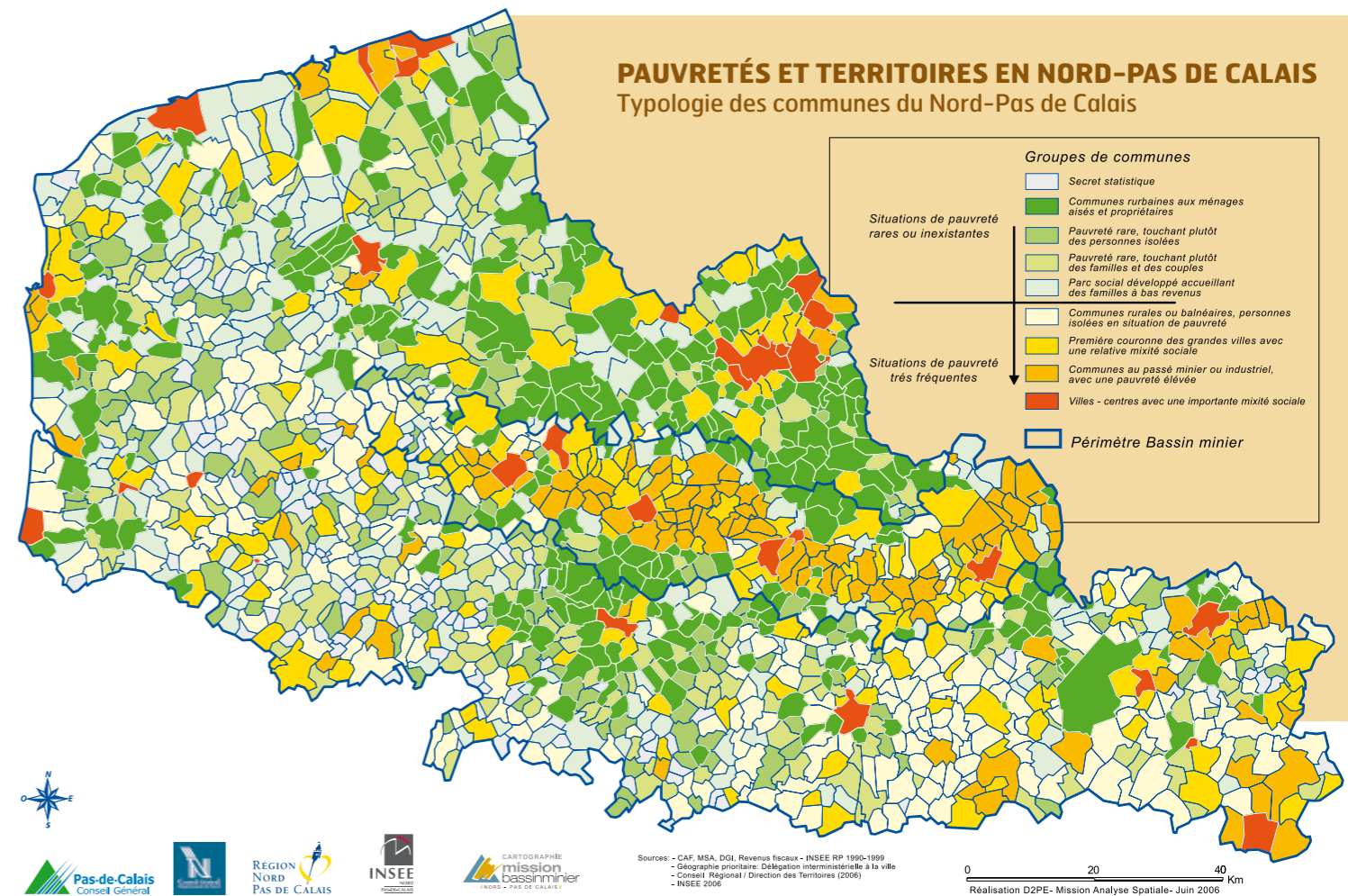
L'APPROCHE MONÉTAIRE DE LA PAUVRETÉ : ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

L'approche institutionnelle, qui mesure la pauvreté à travers le versement des minima sociaux, ne tient pas compte des personnes non allocataires disposant de ressources faibles, voire insuffisantes. Elle nécessite d'être complétée par l'approche monétaire qui s'intéresse à l'ensemble des revenus perçus par chaque foyer, en les comparant à une norme ou à un seuil pour identifier les foyers à bas revenus. La notion d'unité de consommation (U.C) permet de comparer des foyers avec des tailles différentes. Conclure si tel ou tel ménage est pauvre, nécessite de comparer ses revenus par unité de consommation au seuil fixant la « frontière » avec la pauvreté. Pour calculer cette frontière, on regarde tout d'abord le niveau du revenu médian des ménages français, proche de 1 470 euros par UC en 2004. Les ménages disposant de moins de la moitié de ce revenu, soit 735 euros par UC, seront considérés à « bas revenus ». Le taux de bas revenus se distingue du taux de pauvreté qui est calculé à partir d'autres sources et méthodologies (population entière et pas uniquement les moins de 65 ans...) et est estimé à 6,5 % pour la France et sans doute autour de 10 % pour la région.

TERRITOIRES ET GRANDS PROFILS DE LA PAUVRETÉ DANS LE NORD - PAS DE CALAIS

- **Couples aux revenus d'activité modestes vivant aux franges de la pauvreté : ce sont les « travailleurs pauvres »** (56% des allocataires à bas revenus) Profil surreprésenté en Flandre-Lys et dans le Dunkerquois Facteur de pauvreté : le déséquilibre entre les besoins du foyer et les revenus d'activité
- **Familles monoparentales bénéficiant d'une pluralité d'aides sociales** (26% des allocataires à bas revenus) Profil surreprésenté dans les villes centres (Lille, Roubaix, Lens, Boulogne, Calais, Valenciennes, Maubeuge) et l'ensemble de l'ancien bassin minier Facteurs de pauvreté : s'occuper seul(e) de ses enfants et avoir un emploi précaire
- **Personnes isolées, sans insertion professionnelle, touchant le RMI ou l'AAH** (18% des allocataires à bas revenus) Profil surreprésenté en périphérie des grandes villes (Lille, Arras, Calais, Boulogne) Facteur de pauvreté : l'absence d'emploi

PAUVRETÉS ET TERRITOIRES EN NORD-PAS DE CALAIS
Typologie des communes du Nord-Pas de Calais



Pauvreté intense dans les villes centres et l'ancien bassin minier

Les territoires du Nord - Pas de Calais ne sont pas confrontés avec la même intensité aux questions de la pauvreté et à sa gestion. Certains concentrent davantage les foyers en grande difficulté quand d'autres restent relativement épargnés. Pour mieux rendre compte de la diversité des situations vécues localement, l'INSEE a dressé une typologie des communes pour dégager des profils territoriaux. Combinant les approches institutionnelle et monétaire, les situations de pauvreté et de famille ont été croisées avec le contexte socio-économique des communes (revenus, taux d'activité, taux de chômage, part des logements HLM, proportion des résidences principales occupées par un propriétaire...). Intérêt : affiner l'analyse en mettant en lumière les déséquilibres non plus à l'échelle des cantons mais à l'échelle des communes. Un changement d'échelle qui révèle parfois derrière une situation cantonale homogène des disparités communales marquantes. Résultat de cette analyse multifacteurs : huit profils de communes émergent (cf. encadré). Le bassin minier compte une majorité de ses communes dans les trois groupes les plus concernés par la pauvreté, à savoir les groupes 6, 7 et 8.

8 TYPES DE COMMUNES

- **Groupe 1** des communes « urbaines » avec ménages aisés et propriétaires : relative absence des situations de pauvreté
- **Groupes 2 et 3** des communes aux rares situations de pauvreté touchant des personnes isolées, « familles nombreuses », travailleurs à bas revenus : pauvreté peu fréquente
- **Groupe 4** des communes avec un parc social développé pour accueillir des familles parfois confrontées à la pauvreté : pauvreté un peu plus répandue mais moindre que la moyenne régionale
- **Groupe 5** des communes rurales ou touristiques où la pauvreté touche des personnes isolées avec le RMI ou l'AAH : taux de foyers à bas revenus proche de la moyenne régionale (18%)
- **Groupe 6** des communes en première couronne des grandes villes, avec une relative mixité sociale : taux de foyers à bas revenus proche de la moyenne régionale (18%)
- **Groupe 7** des communes au passé minier ou industriel : pauvreté élevée et faible mixité sociale
- **Groupe 8** des communes villes-centres : pauvreté élevée et importante mixité sociale

8 profils territoriaux de la pauvreté - Résultat de cette analyse multifacteurs : huit profils de communes émergent, avec notamment deux profils préoccupants : les groupes 7 et 8 qui rassemblent des communes confrontées plus fréquemment et avec plus d'intensité qu'ailleurs à la pauvreté. Ce sont les communes avec un passé minier ou industriel et les villes centres. Si ces communes subissent la même dégradation de leur situation sociale, les contextes socio-économiques diffèrent toutefois. La situation des communes du groupe 7 apparaît plus difficile que celle du groupe 8 en raison du manque de fonctions centrales ainsi que d'une diversité sociale et d'un taux d'activité féminin faibles. Même si elles sont également confrontées à la paupérisation de leur population, les communes du groupe 8 bénéficient d'un potentiel d'activités important, d'une diversité sociale forte et d'un taux d'activité des femmes élevé.

Communes des groupes 6 et 7 dans le bassin minier - Des différences existent entre les communes de l'ancien bassin minier marqué par une forte proportion de communes relevant des groupes 6 et 7. Les communes du groupe 6 partagent une situation sociale et résidentielle marquée par des taux de chômage élevés (>16%), une proportion importante d'allocataires de minima sociaux et un parc social développé. Elles présentent toutefois une certaine mixité sociale en réussissant à attirer des ménages plus aisés. Ces communes se situent pour l'essentiel en « lisière » du bassin minier. Les communes du groupe 7 connaissent les plus fortes difficultés économiques et sociales (taux de chômage les plus élevés, supérieurs à 23%, parc social important...). Ce sont principalement des communes avec un passé minier ou industriel, qui se caractérisent par une très faible diversité sociale, et des taux d'activité féminine particulièrement bas. Les communes du groupe 8 correspondent aux villes-centres : pour le bassin minier, on y retrouve ainsi Béthune, Lens, Douai et Valenciennes, dont la situation économique et sociale est globalement comparable à celle des autres villes-centres de la région. Si ces villes comptent une part importante de leur population en situation de pauvreté, elles bénéficient toutefois d'un potentiel d'activité important, d'une forte diversité sociale et d'un taux d'activité des femmes plus élevé.

Doublement pauvre, doublement riche - Pour éclairer sur les marges financières des communes et leurs opportunités de développement, variables selon l'intensité de la pauvreté dans leur territoire, l'INSEE a mené une étude sur le potentiel fiscal des communes croisé avec la pauvreté des personnes⁽²⁾. Les résultats publiés en 2007 révèlent que certaines communes sont « doublement pauvres », doublement pénalisées par une part plus importante de foyers à très faibles revenus et des recettes fiscales plus faibles que dans des communes de taille analogue. Ainsi, elles doivent faire face à une population plus pauvre qu'ailleurs avec moins de moyens, leur potentiel fiscal étant très faible. Cette situation réduit considérablement leurs marges de manœuvre et leurs chances de (re)développement. Quelques communes bénéficient à l'inverse d'un potentiel fiscal élevé lié à la valeur ajoutée produite localement. Ces communes disposent donc de moyens d'agir plus importants. C'est le cas de Douai et de Valenciennes qui, à situation de pauvreté comparable, disposent de ressources fiscales supérieures à Lens, grâce à leur tissu économique.



(2) : INSEE - Pages de Profils - volet 1 « Revenus des ménages et potentiel fiscal des territoires : une lecture communale » - février 2007.



« Cette étude de l'INSEE est riche d'enseignements. Elle permet de visualiser les zones de concentration de la pauvreté. Cette analyse communale doit être complétée par une analyse par quartier pour mieux rendre compte des situations de pauvreté qui peuvent s'observer à cette échelle et qui sont masquées quand on choisit la commune comme maille d'observation. Car plusieurs quartiers rencontrant de grandes difficultés se situent dans des communes où la carte de l'INSEE ne révèle pas de difficulté particulière ».

Vincent Roberti, Sous-préfet du Pas-de-Calais en charge de la cohésion sociale



« L'analyse communale peut gommer des contrastes territoriaux de la pauvreté. La maille d'observation du quartier est intéressante. Testée à Marly dans le Valenciennois, elle révèle une concentration spatiale de pauvreté dans des quartiers des communes de Marly et de Valenciennes alors que l'approche communale gomme ces spécificités. Elle permet aussi de mettre en lumière des situations de pauvreté à l'échelle de quartiers à cheval sur plusieurs communes. Pour mieux éclairer l'action publique, l'INSEE travaille à construire actuellement une typologie des quartiers face à la pauvreté ».

Arnaud Degorre, Chef-adjoint du service Etudes et Diffusion à l'Insee Nord-Pas de Calais



« En lien avec la SOGINORPA et la CAF, la Mission Bassin Minier a engagé, dans le cadre de la mise en place d'un observatoire social, une étude sur l'évolution du peuplement des cités minières du Valenciennois. Cette étude qui observe à la fois les flux (qui part ?, qui entre ?...) et le stock (profil socio-économique des occupants...) révèle des tendances sur le remplacement des ayant droits par de nouvelles populations aux profils socio-économiques plus fragiles. Cette étude sera étendue à l'ensemble du bassin minier. »

Yves Dhau Decuyper, Directeur de la Mission Bassin Minier

Ils ont dit

« La vision de la pauvreté proposée par l'INSEE est extrêmement instructive. Néanmoins, certains points méritent d'être relativisés. Car si on pouvait disposer, comme par le passé, d'indices de prix territorialisés, les 800 000 pauvres estimés seraient sans doute moins nombreux. Car 100 euros permettent d'acheter pour 80 euros à Paris et 120 euros à Hénin-Beaumont. Autre élément qui mériterait d'être pris en compte dans l'analyse de la pauvreté : c'est le statut d'occupation pour connaître la part des logés à titre gratuit, une spécificité du Nord - Pas de Calais. Malheureusement, ces données contenues dans Filocom, fichier propriété privée du Ministère de l'équipement, ne sont pas accessibles. L'accès aux données sur la pauvreté est scandaleux en France. Les données n'étant pas centralisées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales, il faut contacter chacune des CAF. Dans plusieurs pays, comme les États-Unis ou le Mexique, ces données sont accessibles en ligne !



Le constat de l'INSEE sur les « communes doublement pauvres, doublement riches » renvoie aussi à la situation des intercommunalités. La mise en œuvre de la loi Chevènement, loi de solidarité territoriale, a produit des effets non voulus par le législateur. D'abord, dans les modalités de mariage. Les regroupements se sont créés le plus souvent sur des bases « endogames », les communes riches avec les communes riches, les communes pauvres avec les communes pauvres. Ensuite, dans la redistribution des richesses entre les communes. L'estimation de ces redistributions opérées avec la mise en place de la TPU dans les communautés d'agglomération montre des phénomènes inquiétants. Elle révèle des transferts de ressources importants des communes les plus pauvres vers les communes les plus riches, d'un montant équivalent à celui perçu au titre de la politique de la ville de la part de l'État, de la Caisse des Dépôts et des collectivités locales. Tout ce qu'elles perçoivent au titre de la cohésion sociale repart dans des mécanismes de solidarité territoriale ! »

Laurent Davezies, Professeur à l'université de Paris XII

Embellie économique et dégradation de la situation sociale : pourquoi ?

D'après l'exposé de **Laurent Davezies**
Professeur à Paris XII

Plus qu'un « grand tournant », Laurent Davezies préfère parler « d'atterrissage en douceur pour la région Nord - Pas de Calais ». Car si la région a été longtemps pénalisée au plan économique par la fin de la mine et de l'industrie traditionnelle, elle connaît aujourd'hui un début d'embellie. Pourtant la situation sociale continue de se dégrader, en particulier dans le bassin minier. Comment expliquer ce décalage entre développement économique et augmentation de la pauvreté ?

Comprendre d'abord les mécanismes de croissance locale : les limites de l'économie géographique



Des modèles inopérants au plan local - Le recours aux modèles proposés par les spécialistes de l'économie géographique, très en vogue dans les années 90 suite aux travaux de Paul Krugman, chef de file de la Nouvelle Économie géographique, sont inopérants pour expliquer les mécanismes de croissance locale ou de développement territorial. Ces analyses qui innovaient en s'intéressant au

type de relation qu'entretient la croissance avec le territoire n'ont jamais aidé à comprendre ce qu'est et ce qui fait la croissance locale. En outre, elles ont influencé les décideurs publics en survalorisant la fonction métropolitaine comme seule voie de salut des territoires : « Il faut viser la taille européenne ! ». Or aujourd'hui, quels sont les territoires gagnants ? « Ce sont les villes de deuxième et troisième rang qui affichent le plus grand dynamisme, et non les grandes métropoles. On nous disait que l'espace rural était « cuit ». Il se porte superbement bien sur une très grande partie de sa superficie. En ce qui concerne l'Ouest que l'on disait perdu, un lobby s'était même constitué pour orienter les moyens compensant son éloignement par rapport à la « Banane bleue », axe de développement européen entre Londres et Milan, c'est aujourd'hui la région qui marche le mieux. « La Vendée est le département qui enregistre la plus forte création nette d'emplois privés, suivi du Morbihan », constate L.Davezies.

Ne pas se limiter à la fonction productive - Pourquoi la seule analyse des activités productives est-elle insuffisante pour comprendre le développement territorial ? Car elle laisse dans l'ombre de nombreux mécanismes de formation du revenu. De plus, elle confond des notions, comme croissance et développement territorial, utilisées l'une pour l'autre. Et enfin, elle ne peut connaître les valeurs ajoutées créées localement, faute de données et d'indicateurs disponibles, tel le PIB, indicateur-clé qui mesure les richesses produites au niveau national. « Quant à la notion de développement territorial ou local, pourtant très utilisée, elle reste à ce jour floue et non définie au plan conceptuel, au point que l'Union Européenne a retenu comme critère d'éligibilité aux fonds européens de développement le PIB par habitant ! Le développement territorial se

LA NOUVELLE ÉCONOMIE GÉOGRAPHIQUE

Les théories de la Nouvelle Économie géographique qui s'appuient sur les travaux de Paul Krugman aux États-Unis innovent au début des années 90 en intégrant l'espace dans l'analyse de la croissance. Elles tentent de comprendre pourquoi les entreprises se regroupent à certains endroits (Silicon Valley et les hautes technologies...) ou pourquoi certains territoires attirent plus que d'autres les entreprises. Les déterminants de la localisation géographique des activités économiques sont principalement les coûts de transport, de transaction et de main-d'œuvre qui influent les stratégies de localisation des entreprises.

La compétitivité d'un territoire augmente s'il permet de fournir des ressources variées et accessibles, nécessaires au système productif, à un faible coût de transaction (emploi qualifié...). Ces théories considèrent que seules les métropoles sont en mesure de minimiser les coûts de transaction et de faciliter pour les entreprises un meilleur rapprochement entre l'offre et la demande. Il est par exemple plus rapide de trouver un ingénieur qualifié à Paris qu'à Mende.

comprend comme un mandat pour les élus et les acteurs locaux qui doivent se préoccuper de créer toujours plus d'emplois, d'accès aux services et de liberté pour leurs habitants pour ne laisser personne au bord du chemin ».

Déconnexion locale entre valeur ajoutée et revenus - Mais comment améliorer les « indicateurs de leur mandat » sachant qu'au niveau local les relations entre compétitivité du territoire, emplois et revenus sont souvent déconnectées ? Quel indicateur permet de synthétiser le développement territorial local ou régional et d'évaluer si le territoire se porte bien (création d'emplois, solde migratoire positif, augmentation du revenu par habitant, recul du taux de chômage...) ? Même à l'échelle régionale, le PIB ne constitue pas un indicateur pertinent. Comme en témoigne la situation de l'Île-de-France qui compte pour 29% du PIB national en 1990, contre 27% en 1980, et 25% des revenus des ménages français en 1980, contre 22% en 1990. Comment expliquer cet effet de ciseaux ? Pourquoi plus l'Île-de-France est créatrice de valeur ajoutée et contribue au PIB, moins elle reçoit de revenus ? En raison des liens souvent ténus entre le lieu de la création de la valeur ajoutée et le lieu de la distribution du revenu généré par cette même valeur ajoutée. En conséquence, l'analyse économique du développement territorial doit s'intéresser à tous les mécanismes de formation du revenu.

La « captation » de revenus à l'extérieur : premier levier du développement territorial

Flux de revenus d'origine publique - Cette approche fondée sur les flux de revenus dans un territoire, et non sur la création de valeur ajoutée, réactualise d'anciennes théories nées au début du 20^{ème} siècle. Ces théories postulaient que le développement du territoire dépend exclusivement des revenus captés à l'extérieur et circulant dans le territoire. L'analyse des sources de revenus « captés » montre le décalage entre production et revenus. Premier constat : une grande part des revenus entrant dans un territoire dépend des dépenses publiques (salaires publics, retraites, prestations sociales) et moins d'un quart des revenus entrant sont la contrepartie des biens et services vendus à l'extérieur. Ainsi, la variation de la capacité productive et exportatrice d'un territoire a un effet limité sur la variation de son revenu. « Les fonds publics en France jouent un rôle majeur. 55% du PIB, c'est-à-dire de la richesse créée, passe dans les dépenses publiques de l'État, des collectivités locales et des organismes publics. Il existe une grande différence entre l'endroit où est produite la richesse et celui où elle est distribuée », rappelle L.Davezies. Salaires publics, retraites dont le poids se renforce avec le ralentissement économique (31% du revenu imposable global des ménages en 2005, contre 26% en 1999)..., les masses financières en jeu sont colossales, créant des mécanismes de redistribution publique extrêmement puissants.

Flux de revenus d'origine privée - D'autres mécanismes puissants privés, liés aux comportements des ménages, existent aussi. Comme le choix de résidence ou la mobilité des salariés. Les retraités aisés ont le choix du lieu de résidence. « Par contre, les retraités pauvres, grande « spécialité » du Nord Pas-de-Calais, n'ont pas la liberté de se déplacer et restent dans le territoire. Ces choix privés dessinent une géographie des revenus et des retraités ». Autre mécanisme privé de formation de revenu : les revenus des actifs résidents travaillant à l'extérieur du territoire. Dans le Nord - Pas de Calais marqué longtemps par un cloisonnement des marchés de l'emploi entre zones d'emploi, les territoires enregistrent ces dernières années des gains spectaculaires de revenus apportés par ces actifs « navetteurs ». L'intégration de plus en plus forte des marchés de l'emploi et l'élargissement des trajets domicile-travail s'observent même dans l'ancien bassin minier où la part de cette source de revenus pour le territoire augmente fortement dans les trois aires urbaines de Béthune, Lens/Douai et Valenciennes.

Économie présentielle - Le tourisme constitue aussi un gisement de revenus « exogènes » important. « Même si ce secteur fait souvent sourire, les enjeux économiques sont colossaux avec 100 milliards d'euros dépensés en 2001, à mettre en parallèle aux 150 milliards de retraites distribués ». Et les perspectives du Ministère du Tourisme prévoient une hausse des dépenses touristiques, à un rythme aussi rapide que celui des revenus des retraités. Car le tourisme des

ORIGINE DES REVENUS CAPTÉS PAR LES TERRITOIRES

Flux de revenus liés à des mécanismes publics
→ Salaires publics, retraites, prestations sociales

Flux de revenus liés à des mécanismes privés
→ Retraites (à travers le choix du domicile), salaires des actifs résidents travaillant à l'extérieur, dépenses touristiques, résidences secondaires

étrangers comme des Français augmente fortement, entraînant une mobilité du revenu. « Ces personnes se baladent avec de l'argent plein les poches et amènent du revenu sur le territoire. Mais les dépenses touristiques ont un double effet. Elles enrichissent les territoires récepteurs et appauvrissent les territoires émetteurs ». L'INSEE s'intéresse à cette économie dite présente, en comptant les personnes présentes sur un territoire à un moment donné, un chiffre parfois éloigné de la population résidente. Car ces présences induisent des consommations, et donc une activité économique. Cette économie présente est importante dans les régions touristiques, comme le Languedoc-Roussillon qui tire 10% de sa richesse du tourisme. Par contre, le Nord - Pas de Calais ne bénéficie pas des mécanismes vertueux de transfert redistributif via les pratiques touristiques, constatés dans d'autres régions. Il est même doublement pénalisé. En plus de détenir une proportion importante de ménages pauvres, la région accuse un solde négatif très significatif : elle émet plus de touristes qu'elle n'en reçoit, transférant plus de revenus privés vers les autres régions de France ou du monde qu'elle n'en reçoit.

La propension à consommer localement : des effets vertueux sur la situation sociale

Stimulation de la demande locale - Les revenus captés à l'extérieur stimulent le développement territorial à travers la demande locale de biens et services produits et vendus localement. Ce développement territorial implique de faire circuler un maximum de revenus dans le territoire notamment en multipliant les dépenses des agents économiques. C'est l'application locale du modèle keynésien qui s'intéresse à la propension des ménages à consommer. Car la consommation des ménages, moteur de la croissance locale, a des effets vertueux, en particulier au niveau de la situation sociale. « On observe que les territoires où la pauvreté est la mieux contenue sont les territoires de la consommation et non les territoires de la production. Car le système productif a détruit de nombreux emplois non qualifiés, ouvriers puis employés ». Aujourd'hui, les emplois ouverts aux personnes vulnérables, c'est-à-dire peu ou pas qualifiées, concernent principalement des emplois non délocalisables, à très faibles gains de productivité, que l'on retrouve dans les secteurs tournés vers la demande locale des ménages.

Dynamisme des secteurs orientés vers la consommation des ménages - Contrairement aux emplois publics ou ceux de la fonction de production, ces emplois sont ceux qui se développent le plus vite aujourd'hui. Ils se localisent là où il y a du revenu. « Et la meilleure performance du bassin minier concerne la hausse de l'emploi « domestique », c'est-à-dire tournée vers la demande locale des ménages (vente de voitures, commerce de détail...). Cet effet de consommation explique très largement ses bonnes performances en matière de création d'emplois ». Les revenus captés et retenus dans le territoire (retraites...) ont des effets vertueux sur la croissance locale. Ils favorisent la consommation et l'emploi dans les activités tournées vers la demande des ménages. Et ces créations d'emplois sont considérables, entre 25 et 35% selon les zones d'emploi du bassin minier entre 1993 et 2003, contre 20% au niveau national.

Une économie de la demande intégratrice pour les moins qualifiés - Grâce au circuit « revenus → consommation → création d'emplois », cette « économie de la demande » permet de faire travailler massivement des personnes peu qualifiées et d'insérer dans des emplois durables des personnes déstabilisées par les ajustements structurels du système industriel. Elle fournit un début de réponse à la difficulté aujourd'hui de transformer une population disqualifiée dans un ancien système productif en une population directement opérationnelle dans un nouveau système productif. Car la reconversion du territoire doit aussi être la reconversion des individus. « Aujourd'hui, il serait intéressant d'étudier comment se conjuguent ces effets de formation de revenu et de consommation avec les effets de mobilité complexes dans des territoires de plus en plus interpénétrés, dans un contexte à la fois positif et négatif où des actifs-résidents travaillant à l'extérieur font entrer des revenus dans le territoire et une grande partie de l'emploi créé est occupée par des actifs résidant ailleurs. Il faudrait parvenir à suivre le parcours d'un euro de revenu entrant et circulant dans le bassin minier et étudier les types d'emploi qu'il stimule ».

Embellie économique et pauvreté

Premier paradoxe : alors qu'il enregistre au plan économique une embellie étonnante, avec un taux de croissance de l'emploi salarié privé supérieur à la moyenne française dans deux aires urbaines sur trois, la situation démographique reste négative et la pauvreté de plus en plus alarmante. Pourquoi le revenu par habitant dans deux aires urbaines du bassin minier a-t-il crû au même rythme qu'au niveau national, sauf à Valenciennes qui connaît pourtant un dynamisme économique marqué par une forte création d'emplois ? Plusieurs mécanismes se conjuguent pour expliquer ces paradoxes. D'abord, le bassin minier est pénalisé par le déficit d'emplois publics. Malgré le rattrapage amorcé ces dernières années, ce territoire reste sous-encadré au plan administratif. Ce déficit risque d'être encore plus marqué dans le futur si la population continue de baisser, avec un risque de perte de revenus supplémentaire pour le territoire. Autre pénalisation : le solde migratoire négatif des retraités qui entraîne une perte de revenus. Cette perte est d'autant plus grande que ce sont les retraités les plus riches qui « fuient » le Nord - Pas de Calais. Et elle est loin d'être compensée par les retraités qui s'y installent, car la région attire principalement des retraités « pauvres ». On voit au fil des années se dessiner une géographie des retraités avec des régions se spécialisant dans les retraités « riches », souvent anciens cadres, comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, et des régions se spécialisant dans les retraités anciens ouvriers, comme le Nord - Pas de Calais, et plus particulièrement le bassin minier. Aujourd'hui, les retraites jouent un rôle d'amortisseur social dans le bassin minier, créant dans ce territoire une économie de rente viagère. Mais un risque majeur se profile. Que se passera-t-il dans une quinzaine d'années avec le décès des retraités de la mine qui tarira une bonne part des flux liés aux retraites ?

Hausse du chômage et baisse de population

Autre situation troublante : la persistance, voire l'augmentation, du chômage alors que l'emploi croît et que la population diminue. Pourquoi ? Car une bonne part des emplois créés nets ne profite pas aux habitants du territoire en raison de la mobilité géographique des actifs. Quand l'aire urbaine de Béthune enregistre 2 000 emplois créés entre 1990 et 1999, elle enregistre 4 000 actifs de plus qui résident à l'extérieur. A Valenciennes aussi, on constate le même phénomène avec une création nette de 9 000 emplois et l'arrivée de 6 500 actifs domiciliés ailleurs. Heureusement, ces phénomènes jouent aussi en sens inverse. L'apport de revenus des actifs résidant dans le bassin minier mais travaillant ailleurs est significatif. « Ces revenus « rapatriés » par ces actifs sont en augmentation avec l'intégration des marchés de l'emploi, en particulier avec la métropole lilloise, entraînant des transferts de revenus considérables au bénéfice du bassin minier. Entre 1990 et 1999, 19 000 actifs résidents supplémentaires ont trouvé un emploi à l'extérieur du bassin minier, alors que la population active « grossissait » de 16 000 actifs occupés sur la même période ». Ces réalités témoignent que développer l'emploi dans le bassin minier ne constitue pas une condition suffisante pour offrir des emplois aux actifs résidents en raison du décloisonnement des marchés de l'emploi et de la mobilité de la main d'œuvre.

Création d'emplois, chômage élevé et baisse de la population

Autre phénomène frappant, une augmentation significative de la création d'emplois coexistant avec un chômage élevé alors que la population diminue. Ce décalage observé tant en France que dans le bassin minier s'explique par la croissance de la population active féminine. Entre 1990 et 1999, la population active féminine a augmenté de 15 000 actifs dans le bassin minier, contre 500 pour les actifs occupés masculins. Mais pourquoi, alors que la population active occupée se développe et que le nombre de titulaires de revenus augmente dans une population en diminution, la situation sociale se dégrade ? Cette tendance s'explique par le fait que le nombre des ménages croît plus vite que celui de la population active occupée. En conséquence, même si le flux de revenus total dans le bassin minier est plus élevé, sa redistribution entre des ménages de plus en plus nombreux en lèse certains. Cette répartition du revenu total s'est profondément modifiée entre les ménages, creusant des écarts très importants. « La classe moyenne fait un « bingo » en termes de revenu avec une proportion importante de ménages bi-actifs. Par contre, les ménages ouvriers, artisans et agricoles, les premiers à avoir subi les pertes d'emploi, en particulier les hommes, sont souvent sans emploi. Car l'emploi masculin a beaucoup souffert dans le Nord - Pas de Calais ». Cette destruction de nombreux emplois ouvriers et artisanaux occupés par des hommes a été compensée par la forte création d'emplois dans les services, notamment publics, occupés par des femmes appartenant à la classe moyenne. Cette inégale redistribution des revenus du travail entre les catégories sociales explique le paradoxe entre une situation économique plutôt positive et une situation sociale qui se dégrade.

LES PARADOXES DU BASSIN MINIER

→ Débat sur « l'attractivité résidentielle »

En dépit d'une baisse démographique récente, « les efforts portés à la qualité du cadre de vie et aux services à la personne (culture...) ont contribué au succès de la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq. Le Bassin minier devra aussi s'emparer de ces questions pour travailler son attractivité et conserver ses habitants ».

Michel Genty, Chef de service au service du développement des politiques partenariales au Conseil général du Pas-de-Calais

« Cette dimension est évidemment essentielle, en particulier pour les territoires pénalisés par leur offre résidentielle, qui doivent se préoccuper de redonner de la valeur au territoire pour attirer et retenir les habitants, notamment ceux dont la situation s'améliore. Aujourd'hui, le maire de base se moque de créer des richesses productives avec le système de péréquation mis en œuvre avec la TPU. Entre stratégies productives et stratégies résidentielles, la tentation résidentielle est forte. Mais il a besoin de moyens pour convaincre des classes moyennes d'habiter dans sa commune. Aujourd'hui, des milliers de cadres travaillent à Valenciennes et vivent ailleurs. C'est autant de revenus qui échappent à l'aire urbaine ».

Laurent Davezies, Professeur à l'université de Paris XII

« Une étude de l'ORHA sur les perspectives du logement à 15 ans a montré que, pendant la période d'embellie économique, les populations solvables ont quitté les cités minières. Les ménages avaient plus de choix dans leur lieu de résidence ».

Yves Dhau Decuypère, Directeur de la Mission Bassin Minier

→ Débat sur « activités et emploi local »

Ils ont dit

« Une politique de la ville réussie doit assurer la mixité sociale par des interventions sur l'attraction et la restructuration des quartiers pour faire revenir des populations plus aisées

grâce au changement d'image de ces quartiers. Les politiques publiques dans les quartiers, à travers les aides et les exonérations, cherchent à créer de l'emploi au bénéfice de la population locale. Malheureusement à ce jour, on n'est pas en mesure de savoir si l'activité développée a profité aux habitants du secteur. Or, une évaluation serait nécessaire pour vérifier que les entreprises ont rempli leur contrat et sanctionner si besoin pour éviter les effets d'aubaine ».

Vincent Roberti, Sous-préfet du Pas-de-Calais en charge de la cohésion sociale

« Le pôle de Roissy recrute la population de Seine-Saint Denis. Mais dès que les habitants sont employés, ils déménagent dans l'Oise ou la Seine-et-Marne ».

Laurent Davezies, Professeur à l'université de Paris XII

« Il est possible d'analyser les effets d'une zone d'activités sur la population locale. Ce type d'étude consiste à analyser l'insertion territoriale des entreprises, c'est-à-dire la façon avec laquelle elles « innervent » les communes environnantes par l'emploi créé, les revenus versés et le potentiel fiscal ainsi apporté ».

Arnaud Degorre, Chef-adjoint du service Etudes et Diffusion à l'Insee Nord-Pas de Calais

→ Débat sur « Grand équipement et impacts locaux »

« L'implantation du Louvre à Lens va créer des flux touristiques, induire des emplois et des revenus. Comment estimer ces emplois et revenus nouveaux qui profiteront aussi à Lille et Arras ? Existera-t-il un effet « Louvre », à l'instar d'un effet « Toyota » à Valenciennes ou d'un effet « Auchan » à Noyelles-Godault, tous deux créateurs d'emplois locaux ? »

Jean-Louis Hardelin, Directeur du développement de la CommunAupole de Lens-Liévin

« Une telle évaluation pour cet équipement culturel nécessite beaucoup de travail. Les impacts ne se limitent pas aux flux monétaires. Se joue avec le Louvre une revalorisation de l'image du territoire ».

Laurent Davezies, Professeur à l'université de Paris XII

« L'important est le volontarisme politique autour du projet. On peut parler aujourd'hui d'effet « Guggenheim » à Bilbao car la dynamique politique était engagée depuis longtemps. Il faut davantage raisonner en termes de conditions, telle la capacité des acteurs à se mobiliser. Il faut concentrer aussi l'effort public sur la formation pour mieux répondre aux besoins des entreprises car la population du bassin minier connaît de réels problèmes d'employabilité ».

Yves Dhau Decuypère, Directeur de la Mission Bassin Minier



Co-directeurs de la publication :

Yves Dhau Decuypère, Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais
Frédéric Tréca, Institut Régional de la Ville (IREV)

Coordination générale :

Vincent Froger, Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais
Morgane Petit, Institut Régional de la Ville (IREV)

Rédaction :

Céline de Angeli

Photographies :

Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais, Philippe Frutier - Altimages

Conception graphique :

Stéphane Descamps

Impression :

Qualit' Imprim

© Mission Bassin Minier Nord-Pas de Calais / IREV Juin 2007

Pauvreté et croissance locale

→ **COMPRENDRE LES MÉCANISMES**

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'HÉNIN-CARVIN
SÉMINAIRE DE RÉFLEXION N°1 **10 NOVEMBRE 2006**



MISSION BASSIN MINIER NORD-PAS DE CALAIS
Carreaux de fosse 9/9bis
rue du Tordoir - BP 16
62590 Oignies
Tél +33 (0)3 21 08 72 72
Fax +33 (0)3 21 08 72 70
contact@missionbassinminier.org
www.missionbassinminier.org



INSTITUT RÉGIONAL DE LA VILLE
23, avenue Roger Salengro
BP 318
59336 Tourcoing Cedex
Tél +33 (0)3 20 25 10 29
Fax +33 (0)3 20 25 46 95
contact@irev.fr
www.irev.fr



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU DOUAISIS

VALENCIENNES
MÉTROPÔLE

